



ARRETE n° RH 2026/40

Tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe

La Présidente du SIVOS de Forges et de La Grande-Paroisse

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

Vu la délibération DELSIV202108 du 30 mars 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables »

Vu l'arrêté en date 28 mai 2021 du portant détermination des lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines du SIVOS de Forges La Grande-Paroisse pris après avis du comité technique,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2026

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon <i>(si examen professionnel, préciser la date)</i>	Promouvable à la date du
1 – CULIT Christian	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe au 10 ^{ème} échelon	06/11/2026

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à La Grande Paroisse, le 11 septembre 2026

La Présidente,
Laurence SIMON

La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

